

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 01 MARS 2018**

Délibération
n° 2018.03.016.B

**Marchés de travaux
relatifs à la
construction du
camping sur la
commune de Saint-
Yrieix-sur-Charente -
Solde des marchés et
prescription
quadriennale**

LE PREMIER MARS DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 février 2018**

Secrétaire de séance : Fabienne GODICHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Annie MARAIS, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Vincent YOU

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Denis DOLIMONT, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 1ER MARS 2018**DELIBERATION
N° 2018.03.016.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : Madame GODICHAUD

MARCHES DE TRAVAUX RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU CAMPING SUR LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-SUR-CHARENTE - SOLDE DES MARCHES ET PRESCRIPTION QUADRIENNALE

Par délibération n°220 du 28 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé le lancement d'un appel d'offres pour attribuer les marchés de travaux de réalisation d'un camping à proximité du plan d'eau de Saint-Yrieix-sur-Charente, constituant la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre confié alors au groupement dont le mandataire était KARINE MILLET ARCHITECTE.

Par délibération n°63 B du 18 juin 2009, le bureau communautaire a approuvé le lancement d'une nouvelle consultation pour les travaux de construction de la piscine du camping, constituant la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre susmentionné.

Au cours des mois de mai et juin 2010, des marchés complémentaires ont été conclus avec des entreprises attributaires des marchés de travaux relatifs à la piscine, aux fins de modifier et d'agrandir le local technique, d'intégrer une buanderie pour mettre en place des machines à laver et à sécher le linge, un bureau et un local réserve supplémentaire pour la stockage des boissons du bar/restaurant.

Dans le but de solder l'opération de construction, GrandAngoulême a mis en demeure les entreprises listées ci-après, par courrier recommandé adressé le 16 juin 2017, de transmettre leur projet de décompte final accompagné des pièces justificatives de l'envoi de celui-ci au maître d'œuvre à compter de la date d'achèvement des travaux, soit :

- le 28 mai 2009 pour les marchés de travaux compris dans la tranche ferme,
- le 7 avril 2011 pour le lot n°1 « VRD » du marché de travaux relatif à la tranche conditionnelle,
- le 2 juillet 2010 pour le lot n°5 « menuiseries extérieures » de la tranche conditionnelle et son marché complémentaire.

Dans le cas où la transmission du décompte final était établie et restée sans réponse de la part du Maître d'œuvre KARINE MILLET ARCHITECTE, les entreprises concernées pourraient prétendre au règlement du solde de leur marché de travaux.

Dans le cas contraire, la prescription quadriennale, prévue par la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, s'applique.

Au cas particulier, les entreprises suivantes n'ayant présenté aucun décompte final, ne peuvent donc prétendre au paiement des créances ci-dessous :

Tranche	Réf. Marché	Lot	Titulaire	Montant du solde En € TTC (TVA 19,6 %)
Tranche ferme	2007/103	Lot n°1 VRD	COLAS	7 607,08 €
	2007/107	Lot n°5 Menuiserie aluminium	VERRESpace	0,98 €
	2007/113	Lot n°11 Plomberies sanitaires	HERVE THERMIQUE	798,51 €
	2007/114	Lot n°12 CVC	HERVE THERMIQUE	150,72 €
Tranche cond.	2009/37	Lot n°1 VRD	SCOTPA	1 710,67 €

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

	2009/41	Lot n°5 menuiseries extérieures	TROISEL	370,80 €
Marchés comp.	2010/49	Lot n°5 menuiseries extérieures	TROISEL	879,04 €
Total :				11 517,80 €

Ces marchés sont donc soldés en l'état.

Je vous propose :

DE CONSTATER la prescription quadriennale s'appliquant aux marchés listés ci-dessus et l'extinction des créances des entreprises titulaires pour un montant total de 11 517,80 € TTC (TVA 19,6%).

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 mars 2018	<u>Affiché le :</u> 06 mars 2018